



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Séance ordinaire tenue le 11 septembre 2023, à 20 h,
à la salle Jules-Romme

Étaient présents :

La mairesse : M^{me} Estelle Muzzi

Les conseillers : M^{me} Marie-Claude Adam
M. Michel Dubuc
M. Carmyn Girard
M^{me} Vicky Bergeron Landry
M. Simon Lejour
M^{me} Carole Ste-Marie

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Aussi présente, la greffière-trésorière, M^{me} Jocelyne Blanchet.

Pensée

RÉSOLUTION 2023-09-238

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2023.

- 1- **Ouverture de la séance**
 - a) Présentation du projet éolien
 - b) Questions du public et réponses
- 2- **Adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Suivi aux séances précédentes :**
 - Demande de tenue de registre
 - Barrières à la piste cyclable
 - Achat du tracteur au parc
 - Mandat au Bureau Michel Beaulieu
- 4- **Adoption du procès-verbal**
 - a) Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023
 - b) Résolution : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2023
- 5- **Comptes**
- 6- **Administration générale**
 - a) Résolution : Changement de photocopieur
 - b) Résolution : Fermeture du Bureau les vendredis pm
 - c) Résolution : Achat d'un ordinateur
 - d) Résolution : Formation pour conseillère Mme Adam
 - e) Résolution : Formation pour la directrice générale
 - f) Résolution : Mandat à Simon Tougas entretien extérieur
 - g) Résolution : Délégation de compétence à la MRC pour le projet d'éoliennes
 - h) Résolution : TECQ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

7- Règlementation

- a) Résolution : Adoption du règlement 178-1, règl. Modifiant les usages conditionnels
- b) Avis de motion : Règlement 188, relatif aux fossés et ponceaux
- c) Résolution : Adoption du 1er projet de règlement 188, règl. Relatif aux fossés ...
- d) Avis de motion : Règlement 209, règl. Constituant les comités consultatifs
- e) Résolution : Adoption du Projet de règl. 209, constituant les comités consultatifs
- f) Résolution : Adoption de la Politique en matière de drogues, alcool, méd. ...
- g) Résolution : Adoption de la Politique en matière de télétravail

8- Sécurité publique

- a) Information : Liste des sorties des pompiers

9- Comités

- a) Résolution : Adoption du Règlement no. 183-1, subvention couches lavables
- b) Résolution : Adoption du Règlement 208, subvention produits hygiéniques réutilisables

10- Voirie

- a) Résolution : Engagement d'un chauffeur de charrue
- b) Résolution : Appel d'offres pour fourniture de diesel

11- Loisirs

- a) Résolution : Responsable du souper des bénévoles et employés
- b) Résolution : Responsable du dépouillement de l'arbre de Noël

12- Parc

- a) Résolution : Autorisation de location d'une nacelle

13- Demande de don et d'appui

- a) Résolution : Prêt d'un local pour une chorale
- b) Résolution : Tournoi Inter-régional HMB de Napierville

14- Informations

- a) PPA-CE 2023
- b) Compensation tenant lieu de taxe
- c) Profil financier 2022

15- Levée de l'assemblée

Dépôt d'une pétition concernant le règlement 178-1 pour les usages conditionnels demandant l'abandon du projet de construction d'un garage et ses entrepôts sur le rang Saint-André (lot : 5 159 474).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2023-09-239

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023.

RÉSOLUTION 2023-09-240

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2023

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2023.

RÉSOLUTION 2023-09-241

Comptes

Considérant que les comptes ont déjà fait l'objet d'une vérification ;

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M^{me} Marie-Claude Adam et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes du mois d'août 2023 de la liste en annexe A.

Du chèque 61895 au chèque 61970 inclusivement, le total est :... 480 254,85 \$
Règlement d'emprunt, le total est :..... 344 124,04 \$
Le fonds de roulement est de :..... 690 000,00 \$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2023 est de :. 665 370,00 \$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2023-09-242

Changement de photocopieur

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit autorisée la directrice générale, à signer le contrat de location, de 60 mois, du photocopieur, pour le bureau municipal avec la compagnie Solution Burotic inc.;

Que ce photocopieur remplacera celui du contrat actuel;

Que le coût de ce nouveau contrat de location est de 285,00 \$ par mois, pour un coût total, incluant les coûts d'opérations, d'environ 750,71 \$ par mois ce qui représente le coût actuel.

RÉSOLUTION 2023-09-243

Fermeture du Bureau les vendredis pm

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit autorisée la fermeture du Bureau municipal tous les vendredis après-midi;

Que cette résolution remplace la résolution numéro 2023-04-090.

RÉSOLUTION 2023-09-244

Achat d'un ordinateur

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat de l'ordinateur portable ASUS Intel Core i3 qui appartient à l'inspectrice de la Municipalité, M^{me} Amandine Darbelet, au coût payé par cette dernière, soit 460,40 \$ taxes incluses.

Que soit autorisée l'installation d'un VPN, un anti-virus et la suite Office sur cet ordinateur par la firme MTIS Pro inc. qui est responsable du système informatique de la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2023-09-245

Formation pour conseillère Mme Adam

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit autorisée la direction générale à inscrire la conseillère Mme Marie-Claude Adam, aux formations suivantes, au coût total approximatif de 780,00 \$ taxes en sus :

La gestion de crise

Jeudi 21 septembre 18 h à 19 h 30 – Volet 1 – Introduction

Jeudi 12 octobre 18 h à 20 h – Volet 2 – Dans les médias sociaux

Jeudi 2 novembre 18 h à 19 h 30 – Volet 3 – Situation avec les citoyens

Jeudi 14 décembre 18 h à 20 h – Volet 4 – En cas de catastrophe naturelle

Communiquer avec impact en tant qu'élue

Mercredi 11 et jeudi 12 octobre de 13 h à 16 h

Assumer son leadership en tant qu'élue (phase 2)

Mardi 5 et mercredi 6 décembre de 9 h à 12 h

Introduction au leadership collaboratif

Jeudi 30 novembre et vendredi 1 décembre 9 h à 12 h

RÉSOLUTION 2023-09-246

Formation pour la directrice générale et adjointe

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit autorisées la direction générale à s'inscrire à la formation de l'ADMQ sur la pratiques de gestion municipale : de la communication à l'atteinte des résultats au coût membre de 399,00 \$ plus taxes.

RÉSOLUTION 2023-09-247

Mandat à Simon Tougas entretien extérieur

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit mandatée la compagnie Simon Tougas le jardinier inc. pour faire le nettoyage de départ des plates-bandes de la Municipalité au bureau municipal, à la salle Jules-Romme, au petit parc devant le bureau municipal, au Bureau de poste pour un coût approximatif de 2 500,00 \$;

Que soit également demandée à la compagnie Simon Tougas le jardinier inc. une soumission pour l'entretien annuel des plates-bandes ci-dessus mentionnées.

RÉSOLUTION 2023-09-248

Délégation de compétence à la MRC pour le projet d'éoliennes

CONSIDÉRANT

la résolution numéro 2023-07-137 de la MRC des Jardins-de-Napierville (MRC) annonçant son intention de déclarer compétence à l'égard de la compétence des municipalités locales de participer à une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne ;

CONSIDÉRANT QU'

il est dans l'intérêt de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle de déléguer sa compétence en matière de participation à la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

production d'électricité provenant d'une source
d'énergie éolienne ;

En conséquence,

Il est proposé et résolu à la majorité :

QUE le conseil de Saint-Bernard-de-Lacolle reconnaît la compétence de la MRC des Jardins-de-Napierville, d'exercer de façon exclusive la compétence en matière de participation à la production d'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne pour le projet de Kruger Énergie.

Marie-Claude Adam : Pour
Michel Dubuc : Pour
Carmyn Girard : Pour
Vicky Bergeron Landry : Pour
Simon Lejour : Pour
Carole Ste Marie : Contre

La mairesse ne se prononce pas.

RÉSOLUTION 2023-09-249

TECQ

CONSIDÉRANT QUE

les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE

ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE

malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE

la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE

la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

réention (barrages, digues, etc.) soient
admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT

l'importance d'adapter les programmes aux
défis posés par les changements climatiques
et de permettre aux municipalités de financer
la réalisation d'aménagements et de travaux
d'adaptation aux conséquences de ces
changements tels que l'aménagement de
ceintures coupe-feu pour protéger les
communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE

la reddition de compte lors de la réalisation
de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE

les négociations doivent aboutir
impérativement au début de l'automne 2023
pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier
2024 et pour permettre aux municipalités de
prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE

les sommes consenties à ce programme
doivent être exemptes de toute nouvelle
obligation ou condition pour assurer sa
réussite;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Carmyn
Girard et résolu à l'unanimité, que la municipalité de Saint-Bernard-de-
Lacolle demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente
fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la
taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour
la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du
Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour
la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition
additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments
municipaux, des ouvrages de réention et des quais propriétés
de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement
et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements
climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du
Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du
Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre
des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du
Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada,
l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du
Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Mme Carole



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Mallette et Mme Brenda Shanahan, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

RÉSOLUTION 2023-09-250

Adoption du règlement 178-1, règl. Modifiant les usages conditionnels

Il est proposé par Mme Marie-Claude Adam, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 178-1, règlement concernant l'amendement au règlement 178, règlement sur les usages conditionnels, tel qu'à l'annexe B.

Avis de motion

La conseillère M^{me} Marie-Claude Adam donne **AVIS DE MOTION** que sera présenté pour étude à la prochaine séance ou à une séance subséquente le règlement 188, règlement concernant relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux.

RÉSOLUTION 2023-09-251

Adoption du 1er projet de règlement 188, règl. Relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit adopté le premier projet de règlement 188, règlement relatif aux fossés et à l'installation de ponceaux, tel qu'à l'annexe C.

AVIS DE MOTION

Le conseiller, M. Carmyn Girard, donne **AVIS DE MOTION** que sera présenté pour étude à la prochaine séance ou à une séance subséquente le règlement 209, règlement constituant les comités consultatifs municipaux.

RÉSOLUTION 2023-09-252

Adoption de la Politique en matière de télétravail

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent appliquer la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail - La CNESST;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité

Que soit adopté la politique de télétravail, tel qu'à l'annexe D.

RÉSOLUTION 2023-09-253

Adoption du Règlement 183-1, subvention couches lavables

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M. Michel Dubuc et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 183-1, règlement modifiant le règlement 183, règlement établissant la création d'un programme de subvention concernant l'achat et l'utilisation de couches lavables, tel qu'à l'annexe E.

RÉSOLUTION 2023-09-254

Adoption du Règlement 208, subvention produits hygiéniques réutilisables

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 208, règlement établissant la création d'un programme de subvention concernant l'achat et l'utilisation de produits hygiéniques réutilisables, tel qu'à l'annexe F.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2023-09-255

Engagement d'un chauffeur de charrue

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit engagé M. Sylvain Faille comme chauffeur de chasse-neige pour la saison 2023-2024, soit du lundi 13 novembre 2023 au samedi 23 mars 2024, au salaire hebdomadaire brut de 1 204,80 \$ et au taux horaire de 30,12 \$ s'il est requis avant ou après les dates du mandat.

RÉSOLUTION 2023-09-256

Appel d'offres pour fourniture de diesel

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soient demandées des soumissions, sur invitation, pour la saison 2023-2024 pour la fourniture de diesel d'hiver (Diesel I) en indiquant un prix fixe pour toute la saison allant, du 1^{er} octobre 2023 au 30 avril 2024.

RÉSOLUTION 2023-09-257

Souper des bénévoles et employés

Il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit autorisées les dépenses se rattachant à l'organisation du souper des bénévoles et employés par la responsable de l'évènement, Madame Marie-Claude Adam, pour un maximum de 9 000,00 \$ et que l'évènement se tiendra le 4 novembre 2023.

RÉSOLUTION 2023-09-258

Dépouillement de l'arbre de Noël

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité que soient autorisées les dépenses du dépouillement de l'arbre de Noël qui aura lieu le dimanche 3 décembre 2023 et

Que la responsable de l'évènement est la conseillère M^{me} Vicky Bergeron Landry pour l'année 2023;

Que M^{me} Landry Bergeron décide du type d'évènement;

Qu'une avance de 3 000,00 \$ lui sera versée pour l'achat des cadeaux et

Que ce montant est renouvelable, au besoin, jusqu'à 6 000,00 \$.

RÉSOLUTION 2023-09-259

Autorisation de location d'une nacelle

Il est proposé par M. Simon Lejour, appuyé par M^{me} Vicky Bergeron Landry et résolu à l'unanimité que soit autorisée la location d'une nacelle de 35', remorquable, pour le Parc régional St-Bernard, pour couper les branches en hauteur, au coût approximatif de 2 500,00 \$ taxes incluses, pour un mois, tel que soumis par la compagnie Locateq de Lacolle.

RÉSOLUTION 2023-09-260

Prêt d'un local pour une chorale

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Adam, appuyé par M^{me} Carole Ste Marie et résolu à l'unanimité que soit autorisée la chorale ÉquiVox, chorale de femmes, à utiliser la salle du Bureau municipal les lundis soir pour se pratiquer du 18 septembre 2023 au 4 décembre 2023.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle**

Que s'il y avait changement quant à l'emplacement de la tenue de la séance ordinaire ou extraordinaire du Conseil, la chorale pourra se tenir à la salle Jules-Romme.

RÉSOLUTION 2023-09-261

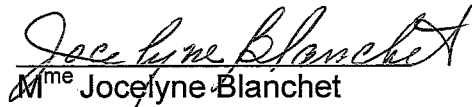
Tournoi Inter-régional HMB de Napierville

Il est proposé par M^{me} Carole Ste Marie, appuyé par M. Simon Lejour et résolu à l'unanimité que soit autorisé un don à Hockey mineur Beaujeu de 250,00 \$ pour le tournoi inter-régional HMB de Napierville.

Il est proposé par M. Michel Dubuc, appuyé par M. Simon Lejour que soit levée la séance ordinaire du 11 septembre 2023 à 22 h 35.



M^{me} Estelle Muzzi
Mairesse



M^{me} Jocelyne Blanchet
Greffière-trésorière